

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

26/11/2025

N° E25000280 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 26/11/2025

CODE : 1 - 4

Vu enregistrée le 13/11/2025, la lettre par laquelle la préfète de la Haute-Savoie demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointement à une enquête parcellaire et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme portant sur projet d'extension du parc d'activité économiques des Jourdiès sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2025 par lequel le président du tribunal a désigné Madame Magali SELLES, première vice-présidente, pour procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Anne DUME est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Pierre MARIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la préfète de la Haute-Savoie, à l'Etablissement Foncier de la Haute-Savoie, à Madame Anne DUME et à Monsieur Pierre MARIN.

Fait à Grenoble, le 26/11/2025

La première vice- présidente,

Magali SELLES